

PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DES SEA 2018

Tableau de suivi des actions

en référence à l'action 37 du plan d'accompagnement du 15 avril 2016

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations (à compléter dans le cadre du suivi des actions)	Observations
AXE MÉTIER						
I. ASSOCIER, INFORMER, APPUYER, ÉCOUTER ET DONC DONNER DU SENS						
1.1	maintenir l'organisation régulière des réunions interrégionales PAC et de réunions nationales des chefs de SEA	<u>ASP</u> <u>DGPE</u> (SG)	Immédiat	1	Un calendrier prévisionnel des réunions nationales est établi chaque année par le MAA. Il prévoit le maintien des quatre réunions interrégionales (qui ont eu lieu entre le 5 et le 19 mars) et de deux réunions nationales des chefs de SEA (début juillet et début décembre).	Ces rendez-vous sont des moments importants de la gestion des campagnes PAC et constituent des instants privilégiés pour permettre une bonne animation du réseau SEA par l'administration centrale. Les ordres du jour de ces réunions sont bâtis en collaboration avec les représentants des services afin de répondre au mieux aux attentes des agents SEA.
1.2	améliorer la fiabilité des calendriers sur la PAC	<u>ASP</u> (DGPE)	Immédiat	13	Le calendrier de paiement est affiné au fil de l'eau et partagé par l'ASP lors des comités de pilotage SIGC et en comités stratégiques PAC. Il permet de cadencer les opérations d'instruction et de gestion des dispositifs PAC.	
1.3	compléter les calendriers par des indications sur la volumétrie des tâches, le temps à y consacrer	 <u>ASP</u>	Immédiat		L'ASP s'efforce de quantifier au mieux les travaux lors des différentes étapes par la diffusion de données départementales (nombre de dossiers concernés, volumes d'anomalies à traiter...).	Des mails opératoires réguliers sont adressés en ce sens par l'ASP à l'ensemble de la communauté des SEA.
1.4	consulter les services sur certaines prises de décisions stratégiques ayant un impact local particulier sur l'organisation des instructions et sur les calendriers de gestion PAC.	 <u>DGPE</u> (SG)	Immédiat	5	Des représentants des services instructeurs sont systématiquement associés aux comités stratégiques PAC, réunions au cours desquelles sont prises des décisions stratégiques sur la gestion de la PAC.	
1.5	alléger l'ensemble des comitologies locales et nationales	<u>DGPE</u> (ASP, SG)	Moyen terme		A ce stade, la DGPE a décidé de fusionner les Comops hors-SIGC et les Comops Audits et Contrôles. La fréquence des groupes de suivi SEA est, par ailleurs, modulée en fonction des besoins ce qui permet d'espacer les rendez-vous. Enfin, il a été récemment décidé de modifier le calendrier des comités stratégiques PAC en passant à une fréquence trimestrielle.	
1.6	mettre en place des dispositifs de mutualisation des échanges sur des sujets spécifiques	 <u>DGPE</u> (G13)	Court terme	6	Une foire aux questions va être mise en œuvre encore cette année 2019 par la DGPE afin d'apporter des réponses opérationnelles aux services instructeurs dans le cadre de la période de télédéclaration des dossiers PAC (declaration-pac-2018.dgpe@agriculture.gouv.fr). Deux autres foires aux questions portant sur les calamités agricoles et sur l'instruction des contrôles GAEC sont opérationnelles.	

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations (à compléter dans le cadre du suivi des actions)	Observations
1.7	mettre en place un dispositif de veille active sur le forum SEA	DGPE	Court terme		Il est prévu qu'un agent du bureau performance, méthode et réseaux relève régulièrement les questions restées sans réponse qui ont été posées sur le forum SEA afin de les adresser au bureau de la DGPE concerné. Une procédure est en cours d'élaboration.	
1.8	informer le plus rapidement possible les SEA sur les décisions politiques ou les événements importants et mieux gérer la communication nationale en fonction de l'impact des annonces sur les DDT(M)	DGPE	Immédiat	11	Dans le cadre des comités stratégiques PAC sont abordés ces sujets afin de bien prendre en considération l'impact des annonces sur l'activité des services instructeurs.	
1.9	clarifier les modalités de l'exercice de supervision du travail des SEA	ASP (DGPE)	Moyen terme		Dans le cadre des travaux relatifs au chantier Action publique 2022, la mise à jour de la convention de délégation de fonctions pour les aides directes a été finalisée en concertation avec les représentants de l'ensemble des services déconcentrés. Le document est en cours de validation interministérielle au niveau du Ministère de l'Intérieur.	
1.10	mieux sensibiliser les autorités de gestion à leur responsabilité financière 	DGPE	Immédiat		Les autorités de gestion sont associées aux COMOP hors-SIGC durant lesquels ces questions comme celles afférentes aux contrôles et aux paiements des aides sont abordées.	
1.11	développer les retours d'information sur les audits et les procédures d'apurement auprès des services instructeurs 	DGPE	Immédiat		Lors des réunions nationales des chefs de SEA, des points sur les apurements, les corrections financières en cours et les audits FEADER sont désormais inscrits à l'ordre du jour. Des temps d'échange sont donc régulièrement réservés sur le sujet.	De tels retours d'information auprès des services sur les audits permettent d'optimiser leur fonctionnement et de déployer une vigilance accrue sur certaines procédures. Par ailleurs, à titre d'exemple, il est à signaler que des représentants des SEA ont été systématiquement associés aux réflexions sur les mesures correctives à apporter suite à l'audit surfaces 2015 et à ses conclusions sur la détermination de l'éligibilité des surfaces peu productives.
1.12	informer régulièrement les SEA sur l'évolution des discussions relatives à la PAC post-2020 et les associer aux réflexions sur la future PAC 	DGPE	Immédiat et court terme		Des groupes de travail sur la préparation des positions françaises pour les négociations sur le contenu de la prochaine PAC vont être prochainement mis en place par la DGPE. Le bureau concerné a bien prévu d'associer aux réflexions des représentants des SEA.	Une attention particulière sera portée pour la consultation des services en matière de simplification dans le cadre de la future PAC post-2020. A titre d'exemple, les SEA ont été associés à un groupe de travail le 14 juin dernier sur les besoins fonctionnels pour les futurs outils de gestion.
1.13	élaborer un guide de communication PAC qui servira de référence 	DGPE (ASP, SG)	Moyen terme		Un premier projet est en cours de préparation au sein de la DGPE. Il a été partagé avec le G13 afin d'être complété. Il récapitule l'ensemble des informations utiles aux agents des SEA pour la gestion des dispositifs PAC (présentation des acteurs	Il est prévu qu'il soit partagé dans un second temps avec l'ASP.

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations (à compléter dans le cadre du suivi des actions)	Observations
					institutionnels et le G13, rappel du cadre réglementaire, des outils de gestion, de la gestion des listes de diffusion, panorama de la comitologie, liste des réseaux de référents...).	
1.14	mettre en place un dispositif de gestion des listes de diffusion 	SM (DGPE)	Court terme		Les services d'économie agricole ont accès à l'outil de gestion des listes de diffusion https://listes.agricoll.national.agri/ Cet outil permet notamment de consulter les abonnés aux listes et de savoir qui les administre.	Plusieurs listes de diffusion sont d'ores-et-déjà gérées manuellement par la DGPE qui met à jour les adresses autant que possible en fonction des informations obtenues sur les changements de postes et par recensements bisannuels (liste-srea-chef-dgpe@agriculture.gouv.fr , liste-srea-chefs-et-adjoints-dgpe@agriculture.gouv.fr , liste-sea-chefs-et-adjoints-dgpe@agriculture.gouv.fr , liste-sea-chefs-et-adjoints-et-contacts-pac-dgpe@agriculture.gouv.fr)
1.15	limiter au maximum les informations demandées aux exploitants agricoles, en développant au maximum les principes « dites-le nous en une fois » et « ne nous le dites pas du tout » (dès lors que l'information demandée est produite par l'administration) 	SM (DGPE)	Court terme		Les données redondantes ou inutiles ont été retirées Les pièces justificatives inutiles ou irrégulières (demandées sans fondement juridique) ont été supprimées Pour aller plus loin, il convient d'obtenir la liste des données redondantes et des pièces considérées comme inutiles	Il est prévu, dans le cadre du programme de transformation numérique, de récupérer les données existantes : par exemple, récupérer, auprès des autres administrations, les données dont elles disposent
II. INSTRUMENTER, AUTOMATISER ET EXPLIQUER						
2.1	mettre en place des groupes utilisateurs associés aux développements des outils informatiques (téléprocédures, outils de gestion, moteurs de recherche...) 	ASP	Immédiat	10	Depuis 2 ans ont été constitués des groupes de travail opérationnels réunissant ASP, DGPE et DDT sur les différentes thématiques : surfaces, aides animales, telepac, MAEC/BIO, assurance récolte... Ces groupes se réunissent a minima une fois par an, en général à l'automne, pour faire un bilan de la campagne passée et discuter des évolutions à envisager pour la campagne à venir	En dehors de groupes utilisateurs formels, divers travaux ont pu être conduits en associant les SEA, par exemple, la rénovation du RDS (relevé de situation) pour la campagne 2018. Par ailleurs, une réunion s'est tenue associant des représentants des SEA afin d'échanger sur les besoins fonctionnels en matière d'instrumentation pour les aides surfaciques de la prochaine PAC.
2.2	mieux associer les représentants des services instructeurs à la conception des modes opératoires 	ASP	Moyen terme	7	L'action est entreprise dans la mesure où les groupes précités sont désormais régulièrement consultés sur l'élaboration ou la mise à jour des différents modes opératoires.	
2.3	améliorer l'ergonomie des outils ISIS et OSIRIS, en s'appuyant sur les retours des utilisateurs 	ASP	Moyen terme	10-1	Pour ISIS et TelePAC, de multiples améliorations sont apportées au fil de l'eau. Dans la perspective de la campagne 2019, des représentants des services instructeurs ont été associés afin de partager sur les évolutions envisagées et/ou envisageables.	La priorité donnée au rattrapage de l'intégralité des retards n'a pas permis d'entreprendre une refonte en profondeur de l'ergonomie d'ISIS, celle-ci nécessitant la mise en œuvre d'un chantier de grande ampleur. En outre, le renouvellement en cours du marché relatif au prestataire conduit nécessairement à limiter les évolutions dans le cas particulier de 2019, année de transition.

II. INSTRUMENTER, AUTOMATISER ET EXPLIQUER

2.4	harmoniser la gestion des individus entre ISIS et OSIRIS		ASP	Long terme		La gestion commune des exploitants entre Isis et Osiris est totalement intégrée aux réflexions dans le cadre de l'instrumentation de la future PAC
2.5	poursuivre le déploiement d'alertes embarquées dans Telepac		ASP	Immédiat	16	Un groupe de travail sur la télédéclaration du dossier PAC 2019 a eu lieu le 22 novembre 2018 à l'ASP. Des représentants des SEA étaient associés. Il a permis de partager et de valider les évolutions envisagées par l'ASP. La quasi intégralité des évolutions initialement prévues a pu effectivement être déployée par l'ASP dans le cadre de la préparation de la version 2019 de TelePAC.
2.6	donner la possibilité d'extraire, des outils informatiques, des données à façon, afin de faciliter le pilotage local des dispositifs agricoles		ASP	Long terme		La complexité de la base de données et des problématiques de sécurité ne permettent pas de réaliser des extractions souhaitées dans l'immédiat. Toutefois, dans le cadre des réflexions en cours sur l'instrumentation de la future PAC, cette problématique est pleinement intégrée aux demandes fonctionnelles portées par la DGPE.
2.7	consolider la consultation des SEA sur les procédures pour lesquelles ils auront un rôle à jouer		ASP (DGPE)	Immédiat	10	Le comité de pilotage SIGC permet une consultation opérationnelle des SEA toutes les 3 semaines sur l'ensemble des sujets relatifs aux différentes campagnes. C'est le lieu privilégié de remontée d'éléments des DDT.
2.8	expliquer aux SEA le mode de production des outils de gestion et les modalités de fonctionnement avec les prestataires informatiques		ASP	Immédiat		Les développements informatiques afférents aux outils de gestion PAC et aux modalités de fonctionnement avec les prestataires informatiques font l'objet de communication aux SEA, notamment dans le cadre des réunions nationales.
2.9	améliorer la rédaction et la lisibilité de tous les courriers-type transmis aux agriculteurs, en associant les SEA à leur élaboration		ASP (DGPE)	Immédiat	10	Une réflexion d'ensemble sur la révision des documents transmis aux exploitants est désormais systématiquement conduite avec les représentants des SEA lors des Copils SIGC. Ceux-ci peuvent être sollicités pour consulter localement des exploitants et des OS de leurs départements respectifs sur la lisibilité des nouvelles versions.
2.10	donner aux SEA des éléments pédagogiques permettant de pouvoir expliquer aux exploitants leur situation, le montant et le calcul des aides perçues		ASP	Immédiat	15	Les travaux sur le RDS permettent aux SEA de disposer d'éléments plus clairs afin d'expliquer aux bénéficiaires leur situation au regard des versements PAC opérés à partir de la campagne 2018. En outre, l'essentiel des informations sur ce sujet est désormais disponible dans l'espace personnel TelePAC de chaque exploitant au sein de la rubrique « Mes données et documents ».

N°	Actions	<u>Acteur principal</u> (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
AXE RESSOURCES HUMAINES						
III. ACCOMPAGNER L'ENSEMBLE DES AGENTS DANS L'EXERCICE DE LEUR FONCTION						
3.1	Mobiliser les préfets, les directeurs et les secrétaires généraux des DDT(M) sur les problématiques agricoles et les difficultés potentielles des SEA, afin qu'ils en tiennent compte le plus possible dans l'organisation des tâches et le management au quotidien de leurs équipes. 	<u>DGPE-SG</u>	Immédiat		Dans la perspective de la campagne 2019, la DGPE a rappelé dès que possible, au cours des différentes instances dédiées, la nécessité de maintenir un niveau d'accompagnement important des exploitants et a attiré l'attention de tous les acteurs locaux concernés sur la nécessité de mobiliser les organismes de services départementaux. Une telle orientation a notamment pour objectif de permettre aux SEA de se recentrer sur d'autres missions spécifiques en pleine période de télédéclaration.	
IV. PALLIER LE MANQUE D'ATTRACTIVITÉ DES SEA						
4.1	Examiner toutes les pistes visant à faciliter les conditions de mobilité fonctionnelle au sein des SEA pour les promotions, afin de permettre à certains agents d'accéder une promotion sans changer de structure 	<u>SRH</u>	Immédiat		Des travaux sont engagés en 2018 en vue d'une évolution de la note de service de juin 2014 sur les parcours professionnels. Le sujet des conditions de mobilité fonctionnelles dans le secteur de l'économie agricole est identifié dans ce cadre. Ces travaux intègrent également des réflexions concernant les difficultés de recrutement et de continuité de service identifiées dans les zones "peu attractives".	
4.2	Faire le bilan de l'ouverture de postes au concours interne et externe d'accès au corps des TS 1 ^{er} grade pour répondre aux besoins de régions peu attractives Faire le bilan sur la préparation des contractuels aux concours de techniciens 1 ^{er} et 2 ^e grade	<u>SRH</u> <u>SM</u>	Court terme	25	En 2018, 22 places ont été proposées par le programme 215 pour le recrutement externe dans le premier grade de technicien supérieur, spécialité TEA. Les lauréats seront affectés au 1 ^{er} septembre 2018. Au moins 14 contractuels PAC sont lauréats de la liste principale et plusieurs autres lauréats de la liste complémentaire. La liste des postes offerts a été proposée aux lauréats dans le courant de l'été. A noter que trois agents contractuels qui remplissaient les conditions sont lauréats du concours interne. Un poste leur sera également proposé dans le courant de l'été. En 2019, des places sont de nouveau proposées par le programme 215 pour le recrutement externe dans le premier grade de technicien supérieur, spécialité TEA. Les écrits ont eu lieu en février et les oraux se dérouleront en juin. Bilan des formations - Contractuels formés en 2018 : - T1 : 13 formés, 5 lauréats, 1 liste complémentaire, 1 absent, 6 échecs - T2 : 9 formés : 2 lauréats, 7 échecs	Pour 2018, ce recrutement exceptionnel de T1 externe pour le programme 215 a été mis en place en réponse au plan d'action SEA.
4.3	Améliorer la présentation des missions en SEA pour donner du sens aux activités exercées ainsi que les fiches de poste des agents 	<u>SRH</u> <u>DGPE</u>	Immédiat		L'ensemble des fiches « emploi-type » des services déconcentrés (dont celles relatives aux SEA) ont été revues dans le cadre d'un groupe de travail organisé en 2017 avec des représentants de ces services. La publication du répertoire des missions et des métiers intégrant ces modifications sera finalisée en 2018. Par ailleurs, les modèles de fiches de poste ont été revus dans le cadre des travaux en cours visant à l'obtention du label égalité	

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
					diversité. Ainsi, le guide et outils d'aide au recrutement permettant de garantir l'égalité de traitement et l'absence de discrimination entre les candidats aux emplois du MAA a été publié le 06/02/2019 https://info.national.agri/gedei/site/bo-agri/instruction-2019-109/telechargement	
V. RENFORCER LES ÉQUIPES EN CAS DE DIFFICULTÉS OU DE PICS DE TRAVAIL						
5.1	Préserver les effectifs consacrés à l'instruction de la PAC (1 ^{er} et 2 ^{ème} pilier) dans les arbitrages sur les réductions d'effectifs du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation 	SM	Immédiat		L'allocation des moyens 2019 intègre le schéma d'emplois que le ministère doit réaliser ainsi que les impacts liés aux différents transferts concernant le programme 215. Comme pour 2017 et 2018, s'agissant de l'échelon départemental, les moyens affectés à la PAC (1er pilier et 2ème pilier - FEADER) sont maintenus pour tenir compte du contexte particulier lié à la mise en place du plan anti-apurement et à l'application de la politique agricole commune (PAC) réformée en 2015.	
5.2	Poursuivre la mise à disposition des vacataires pour renforcer les équipes (mesure annuelle)	SRH	Immédiat	17	Pour 2018, une enveloppe de 370 ETPT, complétée par une enveloppe de 300 ETPT et une enveloppe de 100 ETPT, a été octroyée. Pour 2019, une enveloppe de 370 ETPT, complétée par une enveloppe de 150 ETPT, a été octroyée. Les 370 ETPT ont été délégués aux R-BOP le 12 septembre 2018 et les 150 le 11 décembre 2018. Ces crédits peuvent donc être consommés par les SEA pour embaucher des agents contractuels PAC sur l'année 2019.	L'enveloppe de complément est en diminution en 2019 par rapport à 2018, au fur et à mesure de la réalisation du plan de rattrapage des paiements
5.3	Maintenir la souplesse permettant la réalisation de contrats sur 12 mois permettant aux SEA de consolider les équipes de vacataires	SRH	Immédiat	17-18	Pour toute la campagne 2019 (donc jusqu'en juin 2020), les allocations de retour à l'emploi (ARE) sont mutualisées en administration centrale.	
5.4	Pouvoir majorer la rémunération pour un ou une vacataire « référent(e) ou chef(fe) d'équipe » par SEA à la suite de l'expérimentation conduite fin 2017 – début 2018	SM	Immédiat	25-ter	Cette mesure est actée et s'applique pour toute la campagne 2019 (donc jusqu'en juin 2020).	
5.5	Renforcer, par des contractuels sur moyens permanents, des SEA fragilisés par un sous-effectif, le temps que les postes vacants soient pourvus et dans la limite des plafonds d'emploi départementaux, régionaux et nationaux 	SM	Immédiat		Comme en 2017, plusieurs autorisations de recrutement de contractuels sur moyens permanents ont été accordées en 2018 afin d'apporter un soutien aux services fragilisés par un sous-effectif.	
5.6	Remplacer sans tarder l'encadrement, avec tuilage si possible et jugé utile, au travers notamment de l'ouverture des postes de chefs de SEA au fil de l'eau ou d'une autre forme d'accompagnement (ex : tutorat des chefs de SEA)	SM	Immédiat	30	L'évaluation du dispositif instauré dans le cadre d'une expérimentation est, après un an de mise en œuvre, très positive : bénéfique pour le tuteuré et le tuteur. En 2017-2018, 13 nouveaux chefs de SEA ont bénéficié d'un tutorat par un pair plus expérimenté. En avril 2018, 3 nouveaux chefs de SEA sont entrés dans le dispositif, toujours sur la base du volontariat, et en septembre 2018, ce sont 11 nouveaux chefs de SEA. La réunion d'information sur le tutorat associant les 14 binômes 2018 et 2018/2019 a eu lieu le 16 octobre. Le 17,	

N°	Actions	<u>Acteur principal</u> (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
					<p>une formation, animée par deux chefs de SEA, a été organisée sur l'environnement SEA, les dossiers métiers en cours et des points de vigilance RH spécifiques aux SEA. Cette formation a été complétée par une session d'approfondissement, le 13 mars 2019, après quelques mois d'exercice de la fonction. Ces formations sont publiées sur le site de l'Infoma http://infoma.agriculture.gouv.fr/PAC-et-autres-aides,220</p> <p>Le bilan du tutorat réalisé par le RAPS pour la session 2017/2018 a permis de mettre en exergue cette demande de formation.</p>	
5.7	<p>Compléter, pour compenser le soutien accordé au profit d'autres départements fragiles ou surchargés, les enveloppes de vacataires des SEA ayant réalisé ce soutien</p> 	<u>SM</u>	Immédiat		Ce soutien a été pris en compte dans la dotation initiale des enveloppes de vacataires.	

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
AXE ACCOMPAGNEMENT						
VI. RENFORCER LA MUTUALISATION DE COMPÉTENCES ET LE FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU						
6.1	Consolider et renforcer le réseau du - G13 : <ul style="list-style-type: none"> - optimiser la représentation du réseau - identifier l'ensemble des instances auxquelles le G 13 est appelé à participer - déterminer les profils adaptés et les missions des agents représentant les SEA. 	G13 - SM (DGPE)	Immédiat	27	<p>A partir de l'accompagnement qui a aidé le G13 à préciser ses rôle et missions auprès des trois échelons (département, région, administration centrale), une plaquette de présentation du réseau a été réalisée, consultable sur l'intranet du MAA, dans les pages dédiées aux SEA http://intranet.national.agri/G13-SEA.</p> <p>La réunion des chefs de SEA organisée et animée par le G13, en marge de la réunion nationale des chefs de SEA de juillet 2018, a permis de lancer des groupes de travail sur les sujets métier et d'actualité.</p> <p>Aussi, le G13 réfléchit à adapter son organisation et son rôle pour :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Maintenir sa présence en appui du groupement des DDT et de la DGPE dans les instances techniques et stratégiques ; 2. Répondre aux attentes des partenaires face aux nouveaux enjeux majeurs que sont la mise en place et la mise en œuvre de : <ul style="list-style-type: none"> - la sécurisation des paiements, - AP 2022, - la future programmation PAC. 	Avec l'appui possible du fonds de modernisation et de réforme (FMR) qui a déjà été mobilisé pour accompagner la consolidation du G 13
6.2	Mettre en place un réseau de personnes ressources thématiques <ul style="list-style-type: none"> - au niveau de l'administration centrale, - au niveau des SEA, qui seront à la fois interlocuteurs spécialisés pour l'administration centrale et relais pour les agents des SEA (au sein de leur zone géographique si besoin) 	G13 DDT – DRAAF (DGPE)	Court terme	16-2	<p>Un travail de structuration de ces réseaux de référents thématiques a été lancé par la DGPE en collaboration avec le G13. Un recensement des personnes ressources par thématique est en cours au sein des services de la DGPE.</p> <p>Une première réunion est en cours de calage pour permettre d'amorcer les échanges sur le sujet d'ici la fin du mois de mai prochain (soit après la campagne de télédéclaration, à la demande des représentants des SEA). Les thématiques ciblées dans un premier temps concerneront les aides découplées et les MAEC/Bio.</p>	
6.3	Renforcer le rôle d'animation régionale des réseaux « métiers » des SEA 	DRAAF- SM SEA	Court terme	28	<p>Des réunions bimensuelles, mensuelles, semestrielles ou annuelles (visio, audio, présentiel) entre la DRAAF et les chefs de SEA de la région, sont organisées suivant le calendrier convenu. Les ordres du jour arrêtés conjointement (métiers, pilotage) et les échanges sont animés par les SREA. Selon les régions, ces réunions peuvent être élargies à la DR-ASP, au conseil régional.</p>	Avec l'appui possible du fonds de modernisation et de réforme (cf. Occitanie)
6.4	Renforcer le rôle de coordination des DRAAF pour les actions du FEADER 	DRAAF SM	Court terme	15-1	<p>La coopération est aisément mise en place pour traiter des anomalies au titre de la PAC (SNA par exemple). En revanche, les dossiers MAEC/Bio, complexes, non totalement dématérialisés et à paiements multiples, rendent inefficace l'entraide interdépartementale.</p>	Avec l'appui possible du fonds de modernisation et de réforme
6.5	Renforcer la coopération, interdépartementale ou régionale, à travers les démarches collaboratives et les mutualisations et développer l'entraide sur des cas particuliers (dossiers peu fréquents de part leur nombre ou leur sujet) 	DDT DRAAF SM	Court terme	16	<p>La coopération est aisément mise en place pour traiter des anomalies au titre de la PAC (SNA par exemple). En revanche, les dossiers MAEC/Bio, complexes, non totalement dématérialisés et à paiements multiples, rendent inefficace l'entraide interdépartementale.</p>	Avec l'appui possible du fonds de modernisation et de réforme pour l'organisation du processus

N°	Actions	<u>Acteur principal</u> (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
6.6	Développer les démarches participatives : partage d'expérience, co-développement, revue des processus...	<u>DRAAF</u> <u>DDT</u> <u>SM</u> SRH	Court terme	28-29	Co-développement : Le nombre d'inscrits aux 12 groupes de co-développement interrégionaux s'est élevé à 85 agents sur un ensemble d'environ 180 chefs de pôle, avec une participation de 81 agents à la première session et de 76 agents pour la deuxième session. Revue des processus : Dans le cadre du programme d'amélioration participation des processus opérationnels (APPO) à destination des DDI, en 2017, 23 DDT(M) sur 50 impliquées dans la démarche ont étudié au moins deux processus mis en oeuvre en SEA, le plus souvent sur PCAE (plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles) et DJA (dotation jeunes agriculteurs). En 2018, 4 DDT(M) sur 8 nouvelles impliquées vont conduire la démarche, sur PCAE (08), DJA (58), gestion de la base usagers (16), GAEC (89).	Avec l'appui du réseau interministériel des animateurs du co-développement
6.7	Développer des projets préparant les évolutions professionnelles et la sécurisation des parcours professionnels : élaboration de projet de service, mise en place de l'inter-service, développement des parcours professionnels	 <u>DDT-</u> <u>(DRAAF -</u> <u>SM)</u>	Court terme			cf. pp 59 - 60 du rapport ORSEU Un recensement des parcours après un poste en SEA permettrait de dresser une cartographie des opportunités d'évolution de carrière et concourrait à améliorer l'attractivité des postes en SEA L'anticipation et l'accompagnement des mutations professionnelles et des réorganisations contribueront à sécuriser les parcours
6.8	Anticiper collectivement les difficultés particulières rencontrées par des SEA	 G13, gpt DDT(M), ASP, AC, RAPS	Immédiat	16		par ex., instruction dans les délais requis : - affiner les dispositifs d'entraide existant ; - développer des plates-formes mutualisées.
VII. AIDER LES AGENTS DES SEA A POUVOIR FAIRE FACE AUX EXPLOITANTS EN GRANDE DIFFICULTÉ						
7.1	Promouvoir le guide pratique pour prévenir les violences au travail résultant des travaux du CHSCTM	<u>SRH</u> (SM)	immédiat	34	Le guide a été mis à disposition sur l'intranet et a fait l'objet d'une actualité en février 2018.	
7.2	Faciliter l'accès des agents aux formations et actions pertinentes, notamment en matière d'accueil des usagers en difficulté menées en région et promouvoir cette « boîte à outils »	<u>SRH</u> (SM)	Immédiat	34	Un projet de cahier des charges type pour organiser de telles actions localement a été proposé aux DRFC. 60 actions de formation réalisées (sur la période 2016-2018 , avec un taux de satisfaction autour de 90%. Toutefois, les demandes de formation continue semblent moins nombreuses sur le 1 ^{er} semestre 2018 au vu des réponses parvenues (recensement en cours). Parmi les thèmes identifiés figurent les réflexions sur l'accueil et l'accompagnement des usagers, la gestion du stress, l'organisation du travail pour les « vacataires », etc.	

N°	Actions	Acteur principal (acteurs associés)	Échéance – début réalisation immédiat : 6 mois ; court terme : 12 mois ; moyen terme : 2/3 ans	Référence de l'action si entreprise dans le plan du 15/04/2016	Modalités de mise en œuvre / Réalisations	Observations
7.3	Mutualiser sur l'intranet SEA les documents existant dans certaines DDT pour aider les agents à adopter les bonnes attitudes (par exemple pour organiser l'accueil téléphonique)	SM DDT	Immédiat	34	Les pages intranet dédiées aux SEA sont régulièrement enrichies par des fiches où les SEA expliquent, pas à pas, comment ils ont mis en place, dans leur service, des actions : inter-service, cellule d'urgence, accueil des nouveaux arrivant.	
7.4	Elaborer, sur la base de l'ensemble des outils existants, un plan de prévention adapté à sa structure	DDT DDPP (SM SRH)	Court/Moyen terme			
7.5	Sensibiliser l'ensemble de la communauté de travail sur l'importance de déclarer les incidents et les agressions	SRH DDT DRAAF	Immédiat	33	La fiche de signalement a été republiée début 2018 avec le guide agressions. Elle sera republiée au 1 ^{er} trimestre 2019 avec le bilan des agressions 2018 (après le 1 ^{er} CHSCTM)	
7.6	Rappeler régulièrement l'existence de la fiche de signalement, la procédure de transmission et de traitement	SRH SM	Immédiat			
7.7	Poursuivre le travail sur l'amélioration de la mise en œuvre des contrôles (amélioration de la coordination, renforcement de la pédagogie sur les contrôles, etc.), pour prévenir les incidents liés aux contrôles.	SM DGPE ASP DGAL (SRH DDI DRAAF)	Immédiat	35	Un plan de maîtrise des risques lors des contrôles a été élaboré. Il est accompagné d'un tableau de suivi des actions. Un premier comité de pilotage s'est tenu le 2 octobre 2018 associant les directions métier, les services déconcentrés et les opérateurs. Un 2 ^{ème} COPIL a eu lieu le 20/02. Il sera complété par une séance de travail le 26/03 pour terminer l'examen des modalités pratiques de mise en œuvre de chaque action et arrêter un échéancier.	Ont été désignés : - pour le COPIL, des correspondants dans chaque structure ou groupement de structures impliquées, - pour la mise en œuvre de chaque action : - un responsable, qui s'assure de la bonne réalisation de l'action, ainsi qu'un relais ou appui, - des acteurs qui mettent en œuvre l'action, et des acteurs associés qui participent à cette mise en œuvre.